



ACCES ET CONDITIONS D'EMPLOI DES JEUNES AU MARCHÉ DU TRAVAIL

La situation dégradée de l'emploi concerne, en France, toutes les catégories de personnes actives, quel que soit leur âge. Les jeunes apparaissent néanmoins dans une position particulièrement défavorable : le taux de chômage des 16-25 ans est deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population française et leur taux d'activité est sensiblement inférieur à celui des autres jeunes Européens. Ces difficultés semblent s'être aggravées depuis 2008 avec la crise économique qui a rendu plus longs, plus accidentés et plus difficiles les parcours des jeunes vers l'emploi.

Quelle est la situation des jeunes sur le marché du travail en Pays de la Loire, combien de temps mettent-ils à accéder à un emploi stable, quelles sont leurs conditions d'emploi et à quoi ces difficultés peuvent-elles être liées ?

EN QUOI LA SITUATION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EST-ELLE SPECIFIQUE EN PAYS DE LA LOIRE

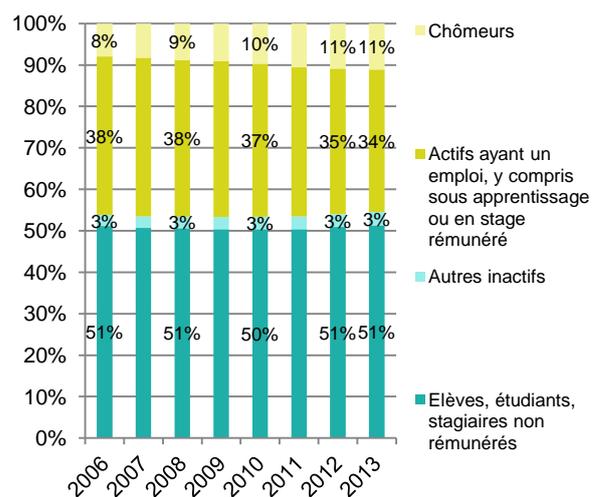
La population des 15-24 ans est marquée par un taux de chômage élevé, au niveau national comme au niveau régional. En Pays de la Loire, près d'un jeune actif sur quatre est dans cette situation (28,2% France entière) contre un actif sur dix en moyenne tous âges confondus.

Pour autant, les jeunes restent encore moins touchés par le chômage de longue durée que les autres classes d'âge. La part des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans au chômage depuis plus d'un an est de 18% en Pays de la Loire à fin janvier 2017 contre 40% en moyenne pour l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et jusqu'à 61% pour les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans¹.

Si la part des actifs parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans, c'est-à-dire le taux d'activité des jeunes, est quasiment stable depuis 2006 et concerne un jeune sur deux, leur taux de chômage n'a cessé d'augmenter, passant de 17,3% à 24,4 % entre 2006 et 2013².

Le taux d'activité des jeunes est relativement faible, au niveau régional comme au niveau national, comparé à la moyenne européenne. En 2015, en France, il était de 4,5 points inférieurs à la moyenne européenne. Ce phénomène s'explique notamment par une forte proportion de jeunes encore en études et par un cumul emploi – étude relativement faible en France comparativement à d'autres pays européens

Un jeune sur dix est au chômage en Pays de la Loire



Source : Insee, RP au lieu de résidence, population des 15-24 ans
Note de lecture : en 2015, 11% de l'ensemble des 15-24 ans sont chômeurs. Parmi les 15-24 ans « actifs » (c'est-à-dire 34% + 11% = 45% de l'ensemble des 15-24 ans), 24,4% sont chômeurs

Au delà de ces indicateurs, et pour rendre compte des difficultés plus qualitatives que rencontrent les jeunes, il est intéressant de regarder le parcours des jeunes de la sortie de formation initiale jusqu'à leur accès effectif à l'emploi.

En fonction du niveau de diplôme, de la spécialité de formation, du lieu d'habitation ou d'autres caractéristiques sociodémographiques, les conditions d'insertion des jeunes diffèrent.

¹ Source : Pôle Emploi, 12 mois glissants, catégorie A

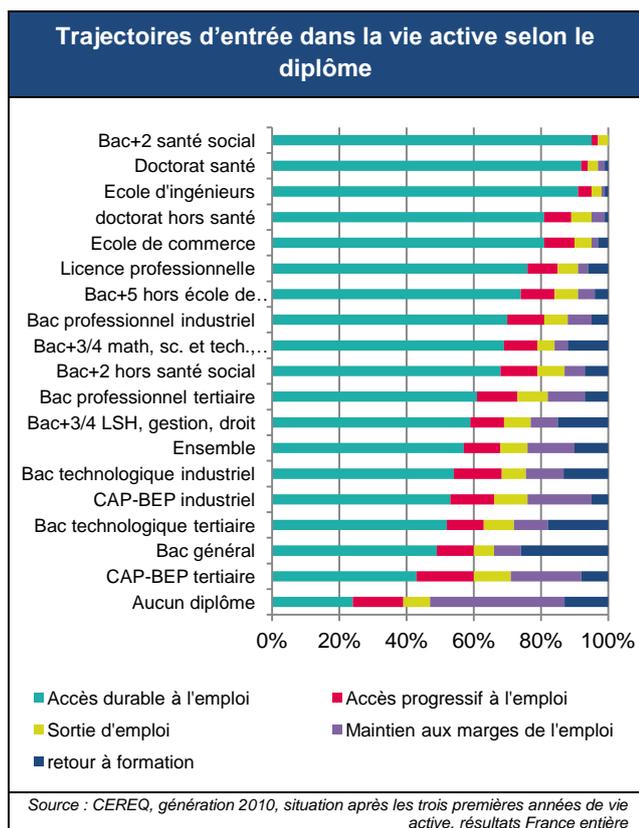
² Source : Insee, RP au lieu de résidence, chômage au sens du recensement

DES SITUATIONS TRES HETEROGENES

Un accès à l'emploi plus difficile pour les jeunes non qualifiés

En premier lieu, la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi varie en fonction de leur niveau de qualification. En 2013 en Pays de la Loire, parmi les actifs âgés de 15 à 24 ans qui ne disposent d'aucun diplôme, 37% étaient au chômage. Ce taux diminue à 26% pour les détenteurs d'un CAP/BEP et à 16% pour les diplômés de l'enseignement supérieur. D'après les enquêtes génération du CEREQ, cette surexposition au chômage des jeunes peu ou pas diplômés s'est accentuée avec la crise de 2008³. Ainsi, trois ans après leur sortie de formation, près d'un jeune actif non diplômé sur deux de la génération 2010 se déclare en recherche d'emploi contre un sur trois de la génération 2004. La situation des titulaires d'un CAP/BEP se dégrade aussi avec un taux de chômage qui se retrouve au niveau des non diplômés six ans plus tôt.

Au delà du niveau de qualification, il existe des disparités en fonction des filières de formation.



Dans l'enseignement secondaire, la filière industrielle permet d'accéder plus durablement à un emploi que les filières tertiaires. Au niveau des bac+2, la filière santé social affiche un taux d'insertion durable dans l'emploi à

³ Source : enquête CEREQ sur l'insertion professionnelle des primo-sortants du système éducatif, génération 2004 et 2010

hauteur de 95% contre 68% pour les bac+2 des autres filières. A l'université, les filières scientifiques permettent des trajectoires plus favorables que les filières lettres et sciences humaines (69% contre 59% de jeunes dans un emploi durable trois ans après leur sortie de formation).

Enfin, la modalité de la formation suivie génère également des différences sur la qualité de l'insertion dans l'emploi. Les apprentis connaissent une meilleure insertion professionnelle que les lycéens. En Pays de la Loire, selon les enquêtes Insertion dans la vie active - Insertion professionnelle des apprentis (IPA) et Insertion des lycéens dans la vie active (IVA) - sept mois après leur sortie, soit en février 2015, 54 % des sortants d'apprentissage sont en emploi contre 42 % des sortants de lycée. L'écart observé entre ces deux taux d'insertion en emploi s'explique en partie par des poursuites d'études plus fréquentes parmi les jeunes issus de la voie scolaire (24 %) que parmi les jeunes issus de l'apprentissage (20 %). Il n'en reste pas moins que 22 % des anciens apprentis sont sans emploi et à la recherche d'un emploi, contre 27 % des jeunes issus de la voie scolaire.

Par niveau, il apparaît que les jeunes de niveaux V (diplômés d'un CAP par exemple) connaissent globalement l'insertion professionnelle la plus défavorable. De fait, si 27% des jeunes apprentis de niveau V étaient encore sans emploi et à la recherche d'un emploi 7 mois après leur sortie de formation, 42% des jeunes issus d'une formation par la voie scolaire étaient dans ce cas (Cf. SREFOP 8 « Alternance, un atout pour le parcours des jeunes ? »).

L'origine sociale et géographique, deux critères discriminants dans l'accès à l'emploi

Selon l'Observatoire des inégalités, le taux de chômage et d'inactivité des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville (QPV) est deux fois plus élevé que dans l'ensemble du territoire métropolitain, passant de plus d'un jeune sur quatre à près d'un jeune sur deux. Si les jeunes issus des QPV ont en moyenne des parcours scolaire plus courts, il subsiste des disparités d'insertion à niveau de diplôme équivalent, notamment pour les jeunes issus de l'immigration.

Enfin, si les jeunes femmes s'insèrent globalement mieux sur le marché du travail que les jeunes hommes, c'est avant tout en raison d'un meilleur niveau d'étude. A diplôme comparable, les femmes rencontrent plus de difficultés que les hommes³.

DES DIFFICULTES D'INSERTION INTERNES AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Les difficultés d'insertion des jeunes proviennent pour partie de facteurs internes au marché du travail français

Tout d'abord, le marché du travail français est marqué par une dualité que l'on retrouve en région Pays de la Loire. Si la part des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) est stable depuis plusieurs années (85% en Pays de la Loire), la part des contrats à durée déterminée (CDD) dans les embauches a atteint 90% en 2015 en Pays de la Loire contre 85% en 2010. Cette hausse est encore plus marquée pour les CDD de moins d'un mois qui représentent aujourd'hui 76% des embauches contre 67% en 2010. Dans ce contexte, ce sont donc les nouveaux entrants sur le marché du travail qui se retrouvent pénalisés, et donc plus fréquemment les jeunes. Parmi les jeunes de 15 à 24 ans en emploi en 2013 en Pays de la Loire, 47% étaient en CDI. Dans le même temps, un jeune sur quatre travaille à temps partiel.

En parallèle, selon des travaux nationaux de la DARES, la durée des CDI tend à diminuer⁴. Plus d'un tiers d'entre eux sont rompus avant un an. Chez les 15-24 ans, ce sont près de la moitié des CDI qui sont rompus avant un an. Le premier motif de rupture d'un CDI dans sa première année est la démission : 16,1 % des embauches en CDI effectuées en 2011 ont été résiliées moins d'un an plus tard pour ce motif. Le deuxième motif de rupture est la fin de la période d'essai, qui explique l'interruption de 12,7 % des CDI moins d'un an après leur signature.

Ainsi, au cours des sept premières années de leur vie active, les jeunes sortis du système éducatif en 2004 ont connu en moyenne trois séquences d'emploi différentes. Cette mobilité est d'autant plus forte que le jeune est peu diplômé.

En matière de rémunération, les salaires moyens en équivalent temps plein des plus jeunes sont en moyenne 42% moins élevés que ceux des 50-54 ans⁵. De plus, un certain nombre de mécanismes permettent de réduire le coût du travail des jeunes pour les employeurs. Ainsi, selon le rapport sur l'insertion professionnelle des jeunes réalisé par la Dares et France Stratégie (2), seulement 18% des emplois occupés par des jeunes de 18 à 24 ans ne font l'objet d'aucune exonération. Le montant moyen de ces exonérations « bas salaires » par jeune salarié est d'environ 3 000 euros par an.

DES DIFFICULTES D'INSERTION EXTERNES AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Les difficultés d'insertion professionnelle de certains jeunes résultent également de facteurs externes au marché du travail, tels que des difficultés en matière de logement, de mobilité, de comportement, de perception du monde du travail... Ce constat, ancien, fut

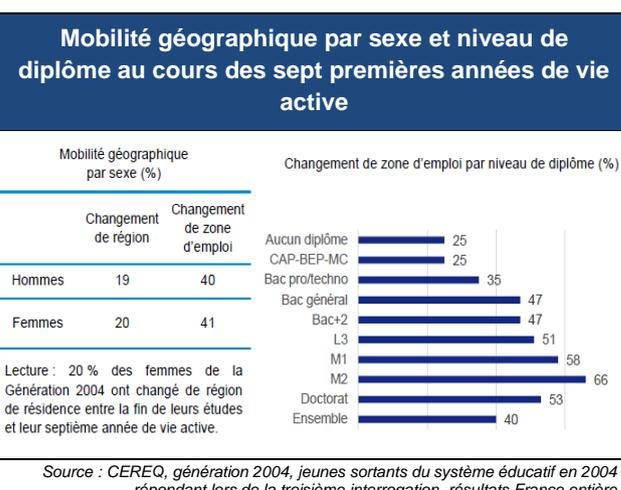
notamment illustré par Bertrand Schwartz en 1981 et donnera naissance aux missions locales en 1982.

Il n'est pas aisé de mesurer la proportion de jeunes qui rencontrent des freins périphériques à l'emploi mais il est possible de mesurer la situation des jeunes par rapport au marché du travail et plus précisément leur éloignement. Les jeunes en demande d'insertion⁶ (JDI) auprès des missions locales, dont la vocation est l'accompagnement global, social et professionnel, représentaient 8,6% des jeunes âgés de 16 à 25 ans en Pays de la Loire en 2013, soit 36 577 jeunes (9,5% au niveau national).

Une autre approche peut être utilisée dans la mesure des jeunes rencontrant des freins périphériques à l'emploi. L'Union Européenne a défini la notion de NEET (Neither in Employment, Education or Training) qui permet de recenser les jeunes qui ne se trouvent ni en emploi, ni en études, ni en formation professionnelle. En 2015, la part des NEET de 18 à 24 ans s'élevait à 15,2% en Pays de la Loire, en dessous du niveau national : 16,3% et européen : 15,8% mais au dessus d'une des régions voisines, la Bretagne : 11,2%.

Environ 60% de ces jeunes NEET seraient des chômeurs de longue durée ou des inactifs⁷, c'est précisément cette population qui rencontre un certain nombre de freins à l'emploi (découragement, état de santé...).

La capacité de mobilité est également un enjeu dans l'accès à l'emploi, pour l'ensemble de la population active. Les jeunes ne sont pas tous égaux dans la possibilité d'utiliser un transport en commun ou dans la capacité de financement du permis automobile.



⁴ Dares analyses n°5, janvier 2015

⁵ Source : Insee, portrait social, 2016

⁶ Les jeunes en demande d'insertion sont les jeunes qui ont bénéficié dans les cinq derniers mois d'au moins un entretien individuel, d'un atelier collectif ou d'une information collective en mission locale.

⁷ Source : Eurofound, *Exploring the diversity of NEETs*, juillet 2016

Par ailleurs, en fonction de la zone d'emploi dans laquelle évolue le jeune, les opportunités d'emploi diffèrent. Leur insertion est d'autant plus facile que le taux de chômage de la zone dans laquelle ils résident est faible. D'après la dernière enquête génération du CEREQ, 40% des jeunes changent de zone d'emploi durant les sept premières années de leur vie active.

Enfin, d'autres freins périphériques existent, se concentrant parfois sur une même partie de la jeunesse : état de santé, maîtrise et accès au numérique, difficultés financières, articulation vie familiale vie professionnelle, difficultés de logement, rupture familiale...

QUELS DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENTS POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ?

Aujourd'hui, les missions locales occupent une place centrale dans l'accompagnement vers l'emploi et vers la formation des jeunes peu ou pas qualifiés. En parallèle, un certain nombre de dispositifs visent notamment à faciliter la transition école – monde du travail. Des contrats spécifiques sont également dédiés aux jeunes, ainsi que des mesures d'aides à l'embauche.

On peut citer le dispositif de la Garantie jeunes qui s'adresse aux jeunes de 16 à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi.

Par ailleurs, dans le cadre de la Garantie européenne pour la jeunesse, Pôle Emploi (via l'Etat) finance depuis 2015 un dispositif intitulé « Accompagnement intensif des jeunes ». Ce programme, a destination des moins de 26 ans, dure entre trois et six mois et s'adresse aux jeunes qui rencontrent des difficultés d'accès au marché du travail.

Comme l'indique le rapport de la Cour des comptes sur l'accès des jeunes à l'emploi (2), si de nombreux dispositifs existent, la coordination au niveau local n'est pas toujours aisée en raison d'une multiplicité des acteurs et d'une certaine concurrence entre les différents dispositifs.

Dans la lignée de ce constat, et donc dans un souci de simplification et de lisibilité, l'Etat a mis en place, à compter du 1^{er} janvier 2017 un nouveau cadre contractuel pour l'accompagnement des jeunes par les missions locales : le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA). Le PACEA offre une souplesse dans les

services proposés aux jeunes, leur permettant de changer d'accompagnement au cours de leur parcours et vise ainsi à rompre avec la logique des dispositifs.

Pour aller plus loin :

(1) *Accès des jeunes à l'emploi*, Cour des comptes, septembre 2016

(2) *L'insertion professionnelle des jeunes*, Dares & France Stratégie, janvier 2017

(3) *L'insertion professionnelle des jeunes de plus en plus difficile pour les non diplômés*, Insee Analyses n°2, octobre 2014

(4) *Accès et retour à l'emploi*, SREFOP n°16, CARIFOREF Pays de la Loire, Avril 2017